

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°26/2010****OBJET : RENOUELEMENT MISE A DISPOSITION A LA CASA
D'UN TERRAIN ET HANGAR**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 3
Votants	: 20

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le mercredi vingt-huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf avril 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Jacques BARRERE, Danielle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Françoise RICORD qui a donné pouvoir à Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Marie-Christine SARFATI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre BRANCATO

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du transfert des services de la gestion des déchets, il s'avère nécessaire de rassembler les agents qui travaillent sur les communes du Haut-pays sur un site adapté comprenant vestiaires, sanitaires, bureaux et lieu de stationnement de véhicules ;

En Juillet 2007, une première convention a été signée entre les deux collectivités, laquelle arrive à échéance le 1er Juillet 2010.

Cette convention prévoyait :

- 1) Que la Commune mette à disposition de la CASA la parcelle communale, cadastrée section G 348 d'une superficie de 3935 m², sise 858, Route de Grasse à CHATEAUNEUF, sur laquelle est construit un hangar. La Commune se réservait l'usage exclusif de la plateforme bétonnée située au Nord de la parcelle pour y entreposer du matériel ainsi qu'une bande de terrain de 3 mètres de large le long de la limite Est de la parcelle.
- 2) Que le service Gestion des Déchets de la Communauté d'Agglomération réalise des travaux de mise aux normes et d'aménagement d'une partie du hangar pour que les locaux soient conformes à leur destination. Ces travaux ont été réalisés en 2009 pour un montant de 101 389,34 euros TTC. Il est précisé qu'au départ de la Communauté d'Agglomération les travaux restent la propriété de la Commune sans versement d'indemnité.

Dans la mesure où le service Gestion des déchets n'a toujours pas réalisé son propre centre technique et dans l'attente, la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis a demandé à la Commune de CHATEAUNEUF de poursuivre la mise à disposition gratuite du terrain municipal situé 858, Route de Grasse.

Cette mise à disposition pourrait être reconduite pour un an renouvelable par reconduction expresse sans excéder 3 ans, à titre précaire ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour la mise à disposition à titre gracieux, à compter du 1er juillet 2010 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans excéder 3 ans, d'une partie du terrain municipal tel que défini ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le